

58

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE***Séance du 21 septembre 2004 à 20 Heures**Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER**Nombre de membres en exercice : 15**Nombre de membres présents : 16 Membres votants : 14***Présents :**

KUTZENHAUSEN :	MM BRACONNIER	- WAGNER	
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
	MME LEMBERGER (suppléante)		
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	- WALTER
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- MME FISCHER	- TROG
	M BASTIAN (suppléant)		

Invités :*MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY, Melle Anne GLOCK, Fabrice KIRSCH.***Excusés :** *MM FABACHER, MORI, WEISBECKER, LOGEL*

12) DIVERS.**b) Office de Tourisme Intercommunal.**

Vu le projet des statuts de l'association de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Sauer et du Pays de Pechelbronn.

Vu l'avant projet du budget prévisionnel, dépenses et recettes en section de fonctionnement de l'OT Intercommunal qui prévoit une participation des Communautés de Communes d'un montant annuel de **3,50 €/habitant**.

Il est demandé au conseil :

- d'approuver le budget prévisionnel ainsi présenté,
- de désigner les deux délégués au Conseil d'administration de l'OT,
- de proposer l'installation du siège de l'OT dans les locaux de l'Espace des énergies à MERKWILLER PECHELBRONN, en raison des arguments suivants :
 - o locaux immédiatement disponibles,
 - o position qui laisse ouverte la possibilité d'une adhésion future du Soultzerland,
 - o cela représenterait un acte de décentralisation par rapport au centre administratif de Territoire de MORSBRONN.



Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De donner son accord de principe sur le budget prévisionnel ainsi présenté.
- De désigner comme délégués : **Messieurs Alfred KREISS et Paul SCHIELLEIN.**
- De proposer la mise à disposition, au futur Office de Tourisme, des locaux dans l'Espace des Energies, à titre gracieux, au cas du choix de MERKWILLER PEHELBRONN, comme siège de l'office.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PEHELBRONN, le 6 octobre 2004

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Armand Braconnier', written over the printed name.

